

MUNICIPALITÉ



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

AVIS PUBLIC

Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LE 12 DÉCEMBRE 2023 POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

Une séance extraordinaire sera tenue le 12 décembre 2023 à 13 h 30 au Centre Administratif de Saint-Christophe d'Arthabaska afin de traiter les sujets énumérés à l'ordre du jour ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024
3. Adoption du programme triennal des immobilisations (PTI) de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska pour les années 2024-2025-2026
4. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
5. Levée de la séance

Les délibérations et les questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget 2024 et le PTI 2024-2025-2026.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA CE 4^e JOUR DE DÉCEMBRE 2023.

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en le publiant sur le site Internet de la municipalité le 4^e jour de décembre 2023, le tout, conformément au règlement 079-2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4^e jour de décembre 2023.

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière